

La Lettre du Maire



Ville de Périgny

www.perigny.fr

Janvier 2018

N°24

Mes chers concitoyens

S'ouvre devant nous une nouvelle année pleine d'espoirs, de projets, de progrès toujours possibles. Chacun de nous mesure les atouts de notre commune mais doit aussi en partager les mutations nécessaires. Le développement de Périgny produit des exigences nouvelles auxquelles notre service public territorial doit s'adapter, sollicitant chaque jour davantage une évolution de notre organisation et du contenu de nos réponses.

Comme élu local, j'ai souhaité avant les élections prendre une distance politique avec le programme du gouvernement actuel et les difficultés qui s'annoncent pour la gestion de nos communes. Nous pouvons déjà mesurer qu'aux options générales qui sont prises sur la politique de la ville, le logement social et la fonction publique, qu'à la suppression des emplois aidés, à la baisse des aides personnalisées au logement, à l'absence de position éducative volontaire sur les rythmes scolaires, s'ajoute l'affaiblissement des communes par l'étouffement financier. Le dégrèvement progressif de la taxe d'habitation deviendra à terme un nouveau levier de tutelle par une réduction de notre autonomie fiscale. Le contrôle direct de l'endettement des communes prive nos collectivités de leurs capacités à gérer audacieusement leurs objectifs prospectifs. **Convenons que le principe de libre administration constitutionnelle des communes par la libre détermination de leurs ressources est très entamé et n'oublions pas que les collectivités sont de gros investisseurs. Derrière l'investissement, c'est bien entendu d'emploi dont il est question.**

Diminution drastique des dotations de l'Etat, exonération progressive de la taxe d'habitation pour 80% des ménages, Périgny est également confrontée à une réduction de la dotation de solidarité communautaire. La baisse de notre budget approchera le million d'euros en 2020, soit dix pour cent de ressources en moins. Une rude épreuve qui nous oblige à redéfinir des objectifs maîtrisés de dépense alors qu'il y a tant de besoins à couvrir pour accompagner le développement de notre commune. **Nous ne pouvons pas dépenser l'argent que nous n'avons pas et il nous faut réorienter nos interventions, lisser nos délais de réponse et prioriser l'essentiel en faisant preuve d'innovation dans**

nos méthodes. Nous devons être toujours et encore plus rigoureux, plus créatifs, plus audacieux pour préparer le Périgny de 10 000 habitants.

Cette question de la baisse de nos ressources intéresse chacun d'entre nous. Nous sommes conviés à un travail budgétaire d'équilibriste et je souhaite que chacun y prenne sa part. Les services municipaux ne connaîtront pas de recrutement d'emplois nouveaux alors que notre population connaît un fort développement démographique. Je tiens ici à remercier les agents communaux et de l'EHPAD qui, dans ce contexte budgétaire contraint, ne ménagent pas leurs efforts au service de la population. Leur dévouement nous est précieux. Nous essayons ensemble, comme vous le savez, d'orienter les

quelques stratégies financières à l'avantage des catégories les moins valorisées. Les marges sont réduites mais gardons toujours à l'esprit cette évidence que le prix du pain est le même pour tous. Cette question est de nouveau d'une grande actualité tant notre société est inégalitaire.

Nos associations doivent se mobiliser. Nous n'avons pas de réunions publiques ou d'assemblées générales sans qu'il ne leur soit rappelé la rigueur et la nécessaire sobriété dont elles doivent faire preuve dans l'utilisation

des espaces communaux et dans leurs consommations d'énergie.

Cette question de baisse de ressources intéresse aussi notre population. Parce que le niveau d'exigences à l'égard de la collectivité doit être aujourd'hui pondéré, la notion de propreté par exemple n'est pas nécessairement liée à la hauteur d'un gazon verdoyant de dix centimètres. Parce que l'exonération progressive de la taxe d'habitation devra à terme redessiner localement le paysage de la fiscalité.

Comme je vous l'avais annoncé, 2017 aura été pour notre commune une année d'amélioration du quotidien et de pause nécessaire pour étudier les projets. Parmi les réalisations qui l'ont jalonnée, retenons l'organisation d'une concertation fondatrice du projet d'une quatrième école novatrice dans sa structure et ouverte à de nouvelles orientations pédagogiques, la réfection d'importants linéaires de voiries, notamment ceux de la zone industrielle qui facilitent les trajets domicile/travail à pied ou à vélo.



La coulée verte propose désormais d'excellentes conditions pour relier La Rochelle centre et la zone d'activités de Périgny.

Nos services techniques disposent de mètres carrés supplémentaires facilitant l'exécution de leurs tâches. La ville est couverte, sauf rares exceptions, par la fibre optique.

La construction et la rénovation de salles et d'espaces ont permis d'optimiser les usages associatifs. La gestion générale du complexe est réorganisée, il est devenu un véritable stade ouvert aux pratiques organisées. Tous les équipements de la commune sont passés au crible technique pour limiter les consommations d'énergies et atteindre les objectifs d'accessibilité, des réhabilitations progressives sont mises en œuvre.

L'interruption de l'éclairage de nuit est une belle source d'économie et nous réfléchissons à l'élargissement de l'amplitude de cette trame noire. Enfin, notre patrimoine, avec la restauration de l'église Saint-Cybard, se prépare à affronter les siècles à venir.

2018, c'est le nouveau PLUi et l'ouverture à l'urbanisme d'une consommation mesurée d'espace.

C'est l'éclosion à court terme d'un nouveau quartier, avec de nouvelles approches environnementales, de nouvelles formes et compositions, qui doit créer les conditions d'accueil et d'acquisition pour de nombreuses et jeunes familles. C'est aussi l'intensification

urbaine du centre-ville qui va bénéficier à la dynamique des services et des commerces. Avec le projet du domaine du Coudray, une centaine de logements dont quinze destinés à l'accueil de personnes vieillissantes, verra le jour. D'autres opérations de proximité sont examinées pour affirmer cette centralité dont Périgny, comme toutes les villes, a besoin. A Rompsay sera conduite une étude de services de proximité et d'une maison de quartier.

2018, c'est la poursuite de la réfection de la Grande Rue et la création, à notre demande et financée par le département, d'un giratoire sécurisé à l'intersection de la rue Jeanne Barret, de la RD 108 E1 et de la rue du Pont. J'espère qu'on ne parlera bientôt plus d'accidents dans ce secteur. La rue Jeanne Barret permettra en outre d'achever la piste cyclable reliant Saint-Rogatien et Périgny à la Véloodyssée. Toujours au niveau départemental, le travail se poursuit sur la prolongation de la RD 9 de la RN 11 à la Corne Neuve, ce contournement intercommunal devrait alléger les flux de circulation dans Chagnolet et Rompsay.

2018, c'est l'ouverture du chantier d'une quatrième école justifiée par le développement urbain. Elle décongestionnera les quatorze classes élémentaires des Coureilles, permettant la libération de surfaces utiles pour l'école et la vie associative et allégera la saturation du trafic en centre-ville lors des entrées et sorties des classes. La rentrée 2018 sera à nouveau bouleversée par le yoyo ministériel sur les temps scolaires. Entre quatre jours et quatre jours et demi, chaque commune fait ce qu'elle veut et sur un même territoire, certains enfants pourront aller au conservatoire le mercredi matin, d'autres non, ou participer à une rencontre sportive le dimanche mais ne pas pouvoir s'entraîner durant la semaine. **A Périgny, nous prendrons nos responsabilités**

en conseil municipal après avoir évalué toutes les positions.

Quelle que soit la décision retenue, soyez sûrs que nous poursuivrons notre accompagnement des enfants en proposant des actions éducatives liées à la citoyenneté, la biodiversité, la protection de l'environnement et des parcours de découverte artistiques, culturels et sportifs.

2018, c'est toujours le soutien à la tonicité associative par le maintien de notre accompagnement financier. Cette tonicité s'exprime par les nombreuses manifestations proposées à la population, essentielles au lien social. De nouvelles propositions festives et culturelles s'ajouteront cette année aux manifestations traditionnelles, elles sont à l'étude. Concernant la vie associative,

une surface supplémentaire de 110 m² à la salle omnisport permettra le regroupement des pratiques sportives d'entretien et de santé.

2018, c'est enfin la création d'un conseil local de la biodiversité qui pourrait aussi élargir son champ d'action à la transition

écologique. Comme le conseil local de la vie associative, cette instance consultative sera appelée à épauler la collectivité sur les questions de développement durable, de qualité environnementale et d'évolution de la ville. Elle est un signe fort de la volonté de notre commune de s'engager dans la pédagogie et la sensibilisation à la biodiversité urbaine.

C'est sur ces engagements qui dessinent notre avenir et celui des générations futures que je vous présente mes vœux les plus sincères de santé, de bonheur et de prospérité pour vous et vos familles, de réussite dans vos projets de vie privée comme de vie professionnelle.

Bonne et heureuse année 2018 à tous.

*Cordialement
Guy Denier*

Janvier 2018 N°24

Retrouvez toutes les actualités sur notre site internet :

www.perigny.fr



Ville de Périgny

La Lettre du Maire

Communiqué réalisé par la mairie de Périgny afin de vous informer des dernières actualités de votre ville.

Directeur de publication : Guy DENIER - Rédaction : Corinne BENETREAU

Création www.misscassiopee.com - Imprimerie Rochelaise - Dépôt légal : n° 1941



Hôtel de Ville - Rue du Château
B.P. 79 - 17181 Périgny cedex
Tel : 05 46 44 16 22
Fax : 05 46 44 98 69
Email : mairie@ville-perigny.fr